

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la simple question Alexandre Rydlo - Quel est le bilan de la coopération en matière de formation policière civile et militaire à l'Académie de police du Chablais après 10 ans ?**

### **Rappel**

*En 2004, le Canton de Vaud signait avec la Confédération une convention de collaboration pour la formation policière civile et militaire. Cette convention marquait le premier pas du projet SYNERSEC, lequel a pour but d'exploiter toutes les synergies possibles, et d'optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation de la formation policière civile et militaire.*

*Ce projet a notamment permis de lancer, le 01.03.2005, l'Académie du Chablais. Celle-ci forme aujourd'hui tous les agents des polices cantonales et municipales du Canton de Vaud et du Canton du Valais, auxquels s'ajoutent depuis 2010 un certain nombre d'agents de la Police militaire (Sécurité militaire) et, dès cette année, les agents de la Police des transports (Police CFF).*

*Après 10 ans de convention et quatre années de formation commune entre police civile et militaire, il serait intéressant de connaître aujourd'hui le bilan de cette collaboration, notamment savoir si les synergies entre activités de police civile et activités de police militaire sont réelles, si le passage d'un agent de police militaire vers un corps de police civile (et inversement) est réellement fluide, et si les collaborations entre polices civile et militaire en cas d'opérations communes sont plus simples.*

*Il serait en outre intéressant de savoir si le Canton de Vaud a engagé au sein de la Police cantonale des agents de la Police militaire, et quel bilan il en tire, notamment pour l'avenir.*

*Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.*

*Quel est le bilan que tire le Conseil d'Etat après 10 ans de convention de formation policière civile et militaire avec la Confédération, notamment en termes de synergies entre activités de police civile et militaire, en termes du passage de la police militaire vers un corps de police civile (et inversement), en termes de collaborations en opérations, et en termes d'engagements au sein de la Police cantonale ?*

### **Réponse du Conseil d'Etat**

Après 10 ans de convention, le Conseil d'Etat dresse un bilan positif de la collaboration instaurée avec la Confédération en lien avec l'Académie de police de Savatan.

En qualité de partenaires stratégiques, les parties contractantes échangent des prestations en nature et des prestations de services. La Confédération met à disposition les infrastructures à des fins de formation au profit de l'Académie de police qui assure quant à elle, des prestations de formation, d'experts et de développement pour l'instruction de la police militaire. Cette synergie est bénéfique à l'ensemble des acteurs et permet notamment une interopérabilité opérationnelle (capacité d'agir ensemble) tant dans la planification que dans l'engagement des forces de police. Dans cet objectif, les

doctrines d'engagement ont été uniformisées permettant un enseignement pédagogique construit à l'identique tant pour les corps des polices civiles que des policiers de la sécurité militaire. Ce moyen assure un même langage lors d'opérations d'envergure sécuritaire, tout en respectant les procédures policières en vigueur.

Par ailleurs, grâce à la reconnaissance du brevet fédéral de policier par l'Office fédéral de la formation professionnelle (OFTT), il a été possible dans un deuxième temps de mettre au point un protocole entre l'Armée et l'Institut suisse de police (ISP) autorisant les policiers militaires de se présenter aux examens et d'obtenir un Brevet fédéral de policier, moyennant une mise à niveau dans certains modules de formation (intervention policière, éthique et droits de l'homme, police de proximité et psychologie). L'Académie de police étant bilingue, la possibilité ci-dessus est offerte tant aux Romands qu'aux Suisses alémaniques.

Enfin, l'engagement de personnels d'une institution à l'autre ne constitue pas un objectif en soi. Toutefois, 48 aspirants de la police territoriale de la Sécurité militaire ont obtenus un brevet fédéral de policier, un policier militaire a rejoint les rangs de la Police cantonale vaudoise et deux autres ceux des corps communaux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 février 2015.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*